

Médiathèque Jean Falala

2 rue des Fuseliers
(en face de la cathédrale)

Reims

VENDREDI 30 NOVEMBRE 2018

de 9 h30 à 19 h

Inscriptions et renseignements

CAST - Journées de Reims - 27 rue Grandval - 51100 REIMS

Tél. 03 26 53 15 95 ou 03 26 02 19 43

Courriel : journeereims@nerim.net

Inscription en ligne : www.cast.asso.fr

34^{èmes} JOURNÉES DE REIMS

UNE SOUFFRANCE SINGULIÈRE:

PSYCHOSE ET TOXICOMANIE

MEDIATHÈQUE FALALA - REIMS

Vendredi 30 novembre 2018

Inscription individuelle : 40€

Inscription au titre de la formation continue : 120€

Étudiant : 5€



Le CAST organise



Le CAST organise



Une souffrance singulière : psychose et toxicomanie

Depuis quelques années, tel que nos rapports d'activités successifs l'attestent, le nombre de patients psychotiques venant consulter les centres d'accueil pour toxicomanes, CSAPA spécialisés, n'a cessé d'augmenter. C'est le même constat dans les Centres Thérapeutiques Résidentiels. On observe par ailleurs une augmentation de la population toxicomane psychotique dans les milieux pénitentiaires, ou étant sous main de justice.

Comment expliquer cela ?

Il n'est d'ailleurs pas sûr que la psychose soit plus présente aujourd'hui qu'hier dans les centres pour toxicomanes, et l'idée selon laquelle la psychiatrie se désengage de ses prérogatives concernant cette organisation psychique n'est pas certaine.

D'une part, on pourrait faire l'hypothèse que nous travaillons maintenant avec des concepts qui nous permettent de mieux penser et de mieux cerner les « nouveaux visages » de la psychose.

D'autre part, on pourrait postuler que ces sujets, plus nomades, plus adaptés, plus intégrés, ne représentant pas une menace à l'ordre public, ne trouvent pas leur place dans le dispositif hospitalier classique.

Ainsi, le psychotique-consommateur déambule entre l'hôpital psychiatrique, l'hôpital général, les services d'urgence, parfois la rue, le commissariat et la prison, les centres d'hébergement et les diverses associations d'aide. Puis, il arrive au CSAPA spécialisé toxicomanie avec une demande que, ni la médication, ni les traitements de substitution aux opiacés, ni les services sociaux, ni la prison, ont pu traiter.

Que faire?

Surtout comment faire?

Nous ne saurions accueillir de la même façon un consommateur des substances psychotropes (substitué ou pas; suivi en CMP ou pas) et quelqu'un que l'on considère comme psychotique. Ce type de rencontre nous apprend que, parfois, c'est sous le nom de «toxicomane» que le sujet psychotique peut bénéficier d'un soin que l'hôpital n'est plus en mesure de lui fournir. Ainsi, dans un centre spécialisé «pour toxicomanes», le sujet psychotique trouve l'écoute, l'accompagnement social et la médicalisation que sa psychose nécessite. L'auto-nomination *toxicomane* serait ici un dernier paravent au déclenchement et l'institution peut parfois devenir pour lui un étayage clément et non persécuteur. Un lieu de répit....Un répit plus ou moins long.

Mais prendre en charge cette singulière souffrance, la comprendre et essayer de trouver avec le sujet une solution particulière pour faire barrage à l'abîme qui le hante, ne saurait être tout. Une formation permanente aux psychoses serait désormais indispensable pour tous les acteurs sociaux confrontés à la psychose. Il existe un intérêt certain des causes de la pathologie, sa symptomatologie et cela interroge *de facto* les limites de l'accompagnement médico-social.

Ici, la thérapie institutionnelle, la pratique pluridisciplinaire, la psychiatrie humaniste, la psychothérapie et la psychanalyse lacanienne ont un rôle à jouer aussi clinique que politique.